

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 17 décembre 2015

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES DE NOEL :

LA MAIRIE :

Le Mardi 22 décembre : de 14 h 00 à 17 h 30

Le Mercredi 23 décembre : de 9 h 00 à 12 h 00

Le Mardi 29 décembre : de 14 h 00 à 17 h 30

Le Jeudi 31 décembre : de 9 h 00 à 12 h 00

LA BIBLIOTHEQUE :

La bibliothèque est fermée du 21 décembre au 2 janvier inclus

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

L'Agence Postale Communale située 27, rue principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11h 30

Contact téléphonique : 03. 21. 30. 19. 18

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

L'inscription sur les listes électorales est à effectuer avant la fin de l'année 2015.

Il suffit de se présenter en Mairie avec sa carte d'identité et un justificatif de domicile (EDF, tél...).

Cette inscription doit se faire au plus tard

Le Jeudi 31 décembre midi

VŒUX 2016 :

A l'occasion de la nouvelle année la Municipalité convie l'ensemble de la population à l'échange de vœux :

**Le vendredi 8 janvier à 19 heures
A la salle polyvalente**

SECURITE ROUTIERE ET ENTREE ET SORTIE DE L'ECOLE :

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 50 km/h dans l'ensemble du village. Il convient de redoubler de prudence au niveau de la rue principale et aux abords de l'école.

Merci de circuler prudemment notamment aux heures d'entrées et de sorties scolaires.

Pour la sécurité de tous, le parking situé entre l'église et l'école doit être utilisé de manière privilégiée pour se garer aux heures d'entrée et de sortie d'école.

Merci aux chauffeurs des véhicules de respecter toutes les règles de sécurité et de prudence notamment lors des manœuvres dans le parking.

Merci aux piétons adultes d'accompagner les enfants afin de leur apprendre à circuler prudemment et de leur assurer une sécurité maximale sur le parking.

RECRUESCENCE DE VOLS :

Du fait de la recrudescence des vols dans le boulonnais, la gendarmerie nous recommande d'être vigilants et de leur signaler tout fait anormal ou tout véhicule et/ou individu suspect **en appelant le 17.**

Il est également rappelé aux personnes seules ou âgées de ne pas ouvrir leur porte à des individus qu'elles ne connaissent pas et qui ne les auraient pas informé préalablement de leur passage.

DETENTION D'ARMES :

La détention d'armes est soumise à une certaine législation. Parmi les règles à respecter, le détenteur est tenu de les entreposer dans des armoires de sécurité. Pour faciliter le travail de la gendarmerie, notamment lors des cambriolages, il convient de relever le numéro de série des armes en votre possession. Vous faciliterez les recherches et augmenterez ainsi vos chances de récupérer votre bien.

RECENSEMENT :

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

CROSS DE L'EPIPHANIE :

Adultes et enfants, venez participer au cross de l'épiphanie, qui aura lieu dans le parc du château **le dimanche 3 janvier 2016** (tract joint)

*L'équipe municipale vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'année*